

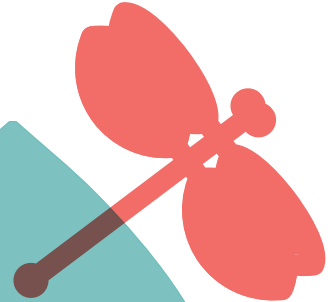


La **BIO-DIVERSITÉ**

naturellement au cœur
des politiques de l'eau

LES 
**AGENCES
DE L'EAU**

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES AGENCES DE L'EAU, ACTRICES DE LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

Par leur soutien financier à la protection et à la restauration du fonctionnement naturel des rivières, des lacs, des zones humides, mais aussi des espaces littoraux et de la mer, les agences de l'eau préservent les habitats et les

continuités écologiques pour une large diversité d'espèces. Elles contribuent à l'enjeu de reconquête de la biodiversité en finançant la réduction des pesticides, la restauration des haies pour limiter l'érosion et le ruissellement ou encore la désimperméabilisation des sols.

L'interaction entre les politiques de l'eau, de la biodiversité, de la santé et de l'aménagement du territoire devient de plus en plus forte.



LA NOUVELLE LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ ÉLARGIT LE CHAMP DE COMPÉTENCE DES AGENCES DE L'EAU

- à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans le cadre des stratégies nationales et régionales pour la biodiversité,
- à la connaissance sur les espèces témoins du bon état de santé des milieux (libellule, loutre...) et sur les liens entre les activités humaines et la biodiversité.



DÉJÀ DES AIDES ET UNE FISCALITÉ EN PERSPECTIVE

Les agences de l'eau sont les principaux établissements publics porteurs de financements locaux. Elles sont aussi par leur contribution jusqu'ici versée à l'Onema les principaux financeurs de l'Agence française pour la biodiversité. En accompagnement de la loi, et dès 2016, chaque agence de l'eau a lancé une « Initiative pour la biodiversité » pour laquelle elles mobilisent collectivement 30 millions d'euros. L'élaboration des 11^{es} programmes à partir de 2017 devra définir les modalités d'interventions complètes qu'il s'agisse d'aides ou de fiscalité.

Au titre de leur 10^{ème} programme d'intervention, les agences de l'eau ont initié et pris en charge 1/3 du total des interventions de l'Etat et de ses établissements publics pour la biodiversité, soit des engagements de l'ordre de 200 à 250 M€/an.

3 DÉFIS À RELEVER POUR SAUVER L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



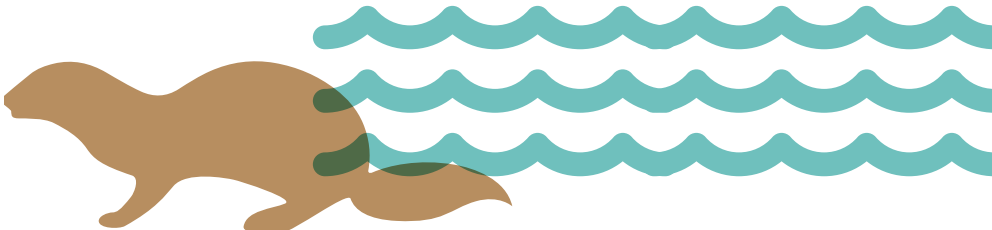
STOP

- Les pollutions
- Le dérèglement climatique
- L'artificialisation des sols, la disparition et la fragmentation d'habitats et d'espaces naturels



DES PARTENARIATS ACTIFS À ÉLARGIR

Déjà forts dans le domaine de l'eau, les partenariats des agences de l'eau avec les services de l'Etat, en particulier les DREAL, vont s'élargir à toute la biodiversité, et bien entendu seront également développés avec les directions régionales de l'Agence française pour la biodiversité. Les partenariats seront aussi consolidés avec les collectivités et en particulier avec les Régions qui feront le choix de créer des agences régionales de la biodiversité. Celles-ci pourront ainsi jouer complètement leur rôle de chef de file de la reconquête de la biodiversité en lien avec d'autres parties prenantes, comme le monde associatif et le monde économique.



CRÉATION DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Adoptée le 20 juillet 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité crée l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Ce nouvel établissement public reprend en son sein les missions et les moyens de l'Onema, de l'agence des aires marines protégées, de Parcs nationaux de France et de l'Aten (Atelier technique des espaces naturels).

DAVANTAGE DE BIODIVERSITÉ DANS LES INSTANCES DE BASSIN

Avec l'élargissement du cadre d'intervention des agences de l'eau, la composition des comités de bassin sera amendée pour intégrer davantage d'acteurs de la biodiversité. Un dialogue étroit devra s'instaurer entre les comités de bassin, les comités régionaux de la biodiversité et les conseils maritimes de façade.

Espaces naturels
et lieux de vie pour
les espèces (rivières,
lacs, zones humides)

AGIR SUR LES HABITATS

- Engager des travaux pour restaurer les habitats naturels et les continuités écologiques
- Réaliser des acquisitions foncières pour préserver les milieux remarquables (marais, tourbières, rives de lac, zones humides littorales...)
- Elaborer des plans de gestion multi-thématiques sur les espaces à enjeux tels que les réservoirs biologiques en têtes de bassins versants, les zones humides menacées, les mares temporaires, les lagunes...

Les agences de l'eau vous accompagnent.

EXEMPLES À SUIVRE

POUR QUE LA MOSELLE RESTE SAUVAGE ET L'EAU POTABLE



Seule rivière à lit mobile encore actif de la région Grand Est, la Moselle entre Bayon (Meurthe-et-Moselle) et Charmes (Vosges) alimente en eau potable les 450 000 habitants de Nancy et de son agglomération. La végétation et l'épaisse couche de galets (8 à 10 m par endroit !) jouent le rôle de filtre.

La préservation de ce site par acquisition foncière est une priorité pour l'eau potable mais aussi pour la biodiversité. Bancs de graviers, forêts alluviales, prairies et landes à genêts sont autant d'habitats pour une flore et une faune variées.

Plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux sont présents sur le site :

le Petit gravelot, le Chevalier guignette et l'Hirondelle de rivage sont très fréquents. C'est là qu'a été réintroduit le Castor d'Europe en 1984.

Une opération rentable qui a coûté **2 M€ pour l'acquisition de 360 hectares***, contre 15 M€ économisés pour la création d'une nouvelle ressource « eau potable ».

* Financement multipartenarial local et européen



LE MARAIS VERNIER ET LA RISLE MARITIME, DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Dans la dernière boucle de la Seine, le marais Vernier et la Risle maritime, ce sont **4 500 ha de zones humides** aujourd'hui restaurés et préservés.

C'est à l'initiative de la Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine que ce site a fait l'objet d'acquisitions foncières, d'entretien et de restauration de zones humides et d'opérations de continuité écologique avec le soutien financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Ces espaces naturels ont été labellisés en décembre 2015, devenant le **44^e site Ramsar de France**.

43 espèces de poissons dont 32 indigènes y circulent.

C'est là que grandit l'anguille européenne menacée au plan mondial. C'est là aussi que l'on observe des espèces nicheuses comme le Courlis cendré ou migratrices comme le Canard souchet ou encore diverses orchidées.

Un plan de gestion du site est prévu pour maintenir les critères environnementaux qui lui ont donné accès au label. Il abordera également la communication et la valorisation économique (notamment agricole et touristique).

ENTRE TERRE ET EAU, 250 ESPÈCES VIVENT DANS LE MARAIS POITEVIN



Le Marais poitevin est constitué du marais desséché, endigué, et du marais mouillé, inondable.

8 000 kilomètres de voies d'eau alimentent les 100 000 hectares de la **seconde zone humide de France**.

Un vaste programme en faveur de la biodiversité a abouti à la **restauration de zones humides**, à la **création de sites d'accueil** pour les oiseaux, à l'**amélioration de la gestion du pâturage** et à la **restauration d'axes migratoires** pour l'anguille.

250 espèces bénéficient de la restauration des milieux humides et de leurs fonctionnalités. Oiseaux, poissons, amphibiens ou encore plantes, y trouvent de quoi se nourrir, se développer, se reposer, avant de migrer ou de se reproduire.

De nombreux partenaires impliqués : Établissement public du Marais poitevin, Forum des marais atlantiques, LPO, CEN Poitou-Charentes, Conservatoire du littoral, Parc naturel régional du Marais poitevin, ONCFS, Agence des aires marines protégées. Auxquels s'ajoutent les communes et les animateurs des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau.



Indicatrices du bon état
des eaux ou patrimoniales

PROTÉGER LES ESPÈCES

- Connaître et évaluer la présence des espèces bio-indicatrices et patrimoniales (menacées, rares, endémiques)
- Aménager des équipements de protection pour faciliter le cycle de vie des espèces

Les agences de l'eau vous accompagnent.

EXEMPLES À SUIVRE



EN GIRONDE, LES
LOUTRES CHEMINENT
SANS RISQUE LE
LONG DES RIVIÈRES
SOUS LES PONTS
ROUTIERS

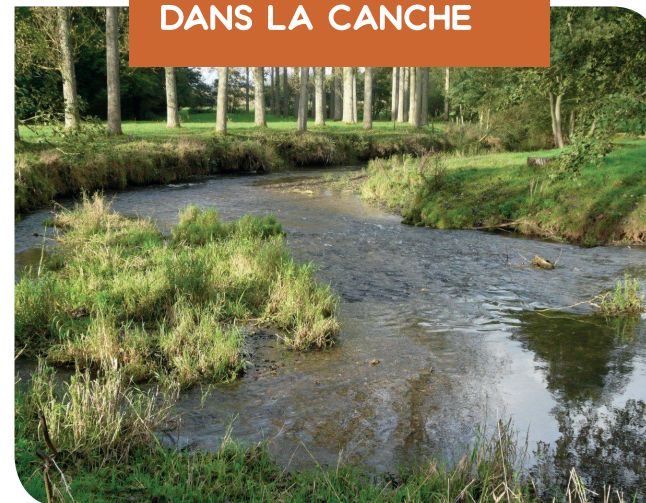
Grâce à l'aménagement de passes sous les ponts routiers du réseau de Gironde, les loutres et visons d'Europe circulent à nouveau sans risque d'être écrasés sur le réseau départemental.

37 ponts routiers

problématiques pour le franchissement par les animaux ont ainsi été équipés après l'étude des mortalités des mammifères aquatiques et le repérage des points noirs du réseau départemental. Le suivi de la répartition de la loutre et du vison est en cours en lien avec la qualité des milieux aquatiques et humides.

Ce projet d'un montant de **435 k€** a été mené par le Conseil Départemental de la Gironde et les acteurs techniques et scientifiques du Plan national d'actions Visions d'Europe et a reçu des aides financières de l'Etat, du FEADER et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

LES TRUITES ET LES SAUMONS REVIENNENT DANS LA CANCHE



Truites de mer, saumons, anguilles, lamproies, ces espèces migratrices circulent mal dans la Canche, fleuve côtier du Pas-de-Calais. En cause, les barrages et seuils qui barrent le lit du cours d'eau. **Des travaux pour restaurer sa continuité écologique sont en cours.**

Grâce à l'aménagement d'une passe à poissons au niveau du barrage d'Auchy les Hesdin, **250 saumons et truites de mer** circulent à nouveau tous les ans.

L'installation de substrats de ponte, et l'aménagement des autres ouvrages infranchissables sur le bassin versant sont programmés.

RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ MARINE

- Restaurer les fonctions nurserie des petits fonds côtiers détruits par les aménagements littoraux
- Restaurer l'état des habitats marins des peuplements de macroalgues ou de posidonie



LES PETITS FONDS CÔTIERS DE MARSEILLE, NURSERIE POUR LES LARVES DE POISSONS

Une des opérations du contrat de baie de la rade de Marseille vise le **repeuplement en poissons, notamment de reproducteurs comme les sars, pageots et loups**. Des post-larves sont capturées puis mises dans une ferme d'élevage, au sein du port de Marseille. Au stade de juvéniles, elles sont relâchées dans des micro-habitats les protégeant des prédateurs et permettant leur émancipation progressive.

60 000 juvéniles
relâchés sur les 6 ans du programme.

Le retour de ces espèces sera **bénéfique aussi pour le développement économique du territoire** (découverte du patrimoine sous-marin, tourisme, batellerie, restauration).

81 % 

c'est la baisse des stocks de certaines populations d'eau douce entre 1970 et 2012, soit 3,9% par an. Les populations d'espèces terrestres ont pour leur part décliné de 38%, et celles marines de 36%.

[source WWF Rapport Planète Vivante, octobre 2016].

La moitié de l'oxygène atmosphérique est synthétisée dans l'océan, notamment par le phytoplancton

[source INPN, 2011].

Sauver l'eau, les rivières, les lacs et les océans, c'est aussi sauver les espaces de vie pour un grand nombre d'espèces. C'est un cycle vertueux dont chacun doit prendre conscience : ce qui est bon pour l'eau l'est aussi pour la biodiversité... Et pour l'Homme.

2X la valeur de ce que produisent les humains en biens et en services, c'est l'estimation des **services rendus chaque année par la biodiversité.**



15 Milliards €/an.

c'est la valeur économique de la pollinisation par les insectes dans l'Union européenne.

[source Union européenne, 2011]

22 %



des poissons d'eau douce et 23 % des amphibiens sont menacés en France.

[source UICN France & MNHN, 2016]



2/3

de la superficie des zones humides originelles françaises ont été détruites.

En 100 ans, 2,5 millions d'hectares, soit 3 fois la superficie de la Corse, ont disparu.

**LES AGENCES DE L'EAU,
VOS PARTENAIRES POUR L'EAU
ET LA BIODIVERSITÉ**

www.lesagencesdeleau.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue de Férétra - CS 87801 - 31078 Toulouse Cedex 4
tél : 05.61.36.37.38 www.eau-adour-garonne.fr

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Centre Tertiaire de l'Arsenal
200, rue Marceline
B.P. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX
tél : 03 27 99 90 00 www.eau-artois-picardie.fr

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
tél : 02 38 51 73 73 www.eau-loire-bretagne.fr

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

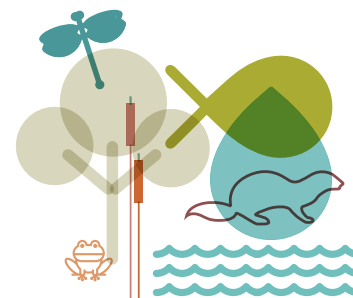
Chemin du Longeau
BP 30019 ROZERIEULLES
57161 MOULINS LES METZ CEDEX
tél : 03 87 34 47 00 www.eau-rhin-meuse.fr

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4 allée de Lodz • 69363 Lyon Cedex 07
tél : 04 72 71 26 00 www.eaurmc.fr

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51 rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE Cedex
tél : 01.41.20.16.00 www.eau-seine-normandie.fr



LES AGENCES
DE L'EAU